

Loi Générale modern

Loi n° 206/AN/25/9ème L approuvant les comptes financiers de la CAMME pour l'année 2024.

n° 206/AN/25/9ème L

Ministère ASSEMBLÉE NATIONALE	Date de publication 26 mars 2026
Numéro JO n° 04 du 26/02/2026	Date du numéro 26 février 2026

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

VISAS

- L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT
- La Constitution du 15 septembre 1992
- VU** La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU** La Loi Constitutionnelle n°192/AN/25/9ème L du 06 novembre 2025 portant révision de la Constitution
- VU** La Loi n°145/AN/91/2ème L du 10 février 1991 relative aux conditions d'exercice de la pharmacie
- VU** La Loi n°48/AN/99/4ème L du 03 juillet 1999 portant orientation de la politique de santé
- VU** La Loi n°63/AN/99/4ème L du 23 décembre 1999 portant réforme hospitalière
- VU** La Loi n°173/AN/07/5ème L du 22 avril 2007 portant réorganisation de la Santé
- VU** La Loi n°143/AN/16/7ème L du 5 avril 2016 portant Code de la bonne gouvernance des entreprises publiques
- VU** Le Décret n°2004-0059/PR/MS portant statut de la Centrale d'Achats des Médicaments et Matériels Essentiels (CAMME)
- VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU** Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VU** Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- VU** Le Décret n°2025-082/PRE du 01 avril 2025 portant nomination du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Porte-Parole du Gouvernement
- VU** L'Arrêté n°2003-0526/PRE du 08 juillet 2003 portant révision de la liste nationale des médicaments et matériels essentiels
- VU** L'Arrêté n°2015-507/PR/MS du 06 août 2015 portant composition des membres du conseil d'administration de la Centrale d'Achats des Médicaments et Matériels Essentiels (CAMME)
- VU** Le Procès-Verbal de la réunion du jeudi 09 octobre 2025 du Conseil d'Administration de la CAMME

VULa Délibération n°001/CAMME/MS du 09/10/25

VULa Circulaire n°07/PAN/AI du 20/01/2026 portant convocation de l'Assemblée Nationale en séance publique. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18/11/2025.A ADOPTÉ, EN SA SIXIEME SEANCE PUBLIQUE DU 28/01/2026, LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvés les comptes financiers de l'exercice 2024 de la Centrale d'Achat des Médicaments et des Matériels Essentiels (CAMME) comme suit

– En produits :.....1 494 355 219 DJF – En charges :.....1 172 367 561 DJF – Soit un résultat (bénéfice) de :.....321 987 658 DJF

Article 2

La présente Loi sera enregistrée, communiquée, exécutée partout où besoin sera et publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 26 Février 2026

Le Président de la République
Chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH